

Grand Prix Château du Loir

20 novembre 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Homologué : 52781 et 52780



Article 1 : Le club de Château du Loir, représenté par Madame Nathalie Fourmy, organise le Grand Prix de Château du Loir le dimanche 20 novembre 2022. Le tournoi est divisé en 2 :

- Tournoi Honneur (homologation FFE n°57281) : ouvert à tous,
- Tournoi Jeunes (homologation FFE n°57280) : ouvert aux jeunes (*Pupilles et catégories inférieures*) dont le classement Rapide est inférieur à 1300 (*voir article 3*).

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2022-2023 du Conseil départemental de la Sarthe.

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (*FIDE*) à la date du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le classement rapide.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Les tournois se joueront en 8 rondes. La cadence est la cadence Fisher 12' + 3" (*tournois homologués Rapide FIDE*). Le tournoi Promotion est réservé aux jeunes des catégories Pupilles à Petits-Poussins et dont le classement Rapide au moment de la première inscription à un tournoi du cycle du Grand Prix de la saison en cours est strictement inférieur à 1300.

Article 4 : L'Article A.4 du règlement FIDE rapide s'applique pour l'intégralité du Grand prix.

Article 5 : Horaire (approximatif) des rondes :

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20

Après-midi : Ronde 4 : 13h30 Ronde 5 : 14h10 Ronde 6 : 14h50 Ronde 7 : 15h30 Ronde 8 : 16h10

Clôture et remise des récompenses vers 17h00.

Article 5 : Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait.

Article 6 : Droits d'inscriptions : Adultes : 6€ et Jeunes : 3€

Article 7 : Les départages suivants seront appliqués : le Buchholz Tronqué, le Buchholz puis la Performance.

Article 8 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. Le tournoi étant homologué par la FIDE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou de "vapoter" dans l'aire de jeu. Vous devez éviter toute discussion et lecture suspecte et avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 : L'organisateur est le Club de Château du Loir. L'arbitre principal est Patrice HENRIO (*AFO 2*).

Article 11 : Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal
Patrice HENRIO

L'organisateur
Club de Château du Loir